

Acte de nomination n° 2026-063

Vu l'instruction n° 05-042-M9-R du 30 septembre 2005 relative aux régies de recettes et régies d'avances des établissements publics nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,

Vu l'arrêté n° 2026-062 en date du 2 mars 2026 instituant une régie temporaire auprès de la Direction de la communication et de l'évènementiel,

ARTICLE 1 : M. JANDOT Guillaume est nommée régisseur de la régie temporaire de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'arrêté de création de la régie.

ARTICLE 2 : Les mandataires : Oriane Régnier, Aicha Hocine, Hélène Turlan, Samantha Bonnet.

ARTICLE 3 : La régisseur est conformément à la réglementation en vigueur responsable de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il recueille ou qui lui sont avancés par les comptes publics, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Certifié exécutoire

A Lyon, le 2 mars 2026

Le Directeur Général
des Services



Philippe HUTHWOHL

Pour agrément,
P. L'Agent Comptable

Déborah JACOB

Pour acceptation,
La régisseur

Guillaume JANDOT